Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF: DAC2011007

Signataire: NL/EJ/HR

OBJET :Prise en charge des frais engagés par les artistes dans le cadre de la Nuit Blanche - 1^{er} octobre 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte sur la manifestation de la *Nuit Blanche* afin de permettre aux artistes d'Aubervilliers de faire connaître leur travail auprès des habitants,

Considérant que la plupart des artistes ne seront pas rémunérés pour leur prestation,

Considérant qu'il y a lieu de rembourser aux artistes le matériel nécessaire à la production des œuvres à partir de justificatifs de leurs dépenses,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE le maire à rembourser les frais de matériels engagés par les artistes participant à la Nuit Blanche dans une limite globale de 5 700 euros.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6068	33

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire L'Adjoint délégué